



Monsieur Jean-Paul DELAHAYE
Directeur général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 30 12/13

Paris, le 11 février 2013

Monsieur le Directeur général,

Alors que dans plusieurs académies les capacités d'accueil des SEGPA sont revues à la baisse (Lille) ou les parcours qualifiants remis en cause (Rouen), nos collègues expriment de fortes inquiétudes quant à l'avenir des SEGPA dans le cadre de la Refondation de l'École.

En effet, le projet de loi d'orientation et de programmation stipule dans son article 33 : « L'article L. 332-3 est ainsi modifié :

1° La deuxième phrase est remplacée par une phrase ainsi rédigée : « Des enseignements complémentaires peuvent être proposés notamment, au cours de la dernière année de scolarité au collège, pour préparer des élèves à une formation professionnelle. »

Et le rapport annexé précise :

« Il convient de remettre en cause tout dispositif ou classe d'éviction précoce qui détournerait les élèves de l'objectif de maîtrise du socle et les enfermerait trop tôt dans une filière. La loi supprime ainsi, durant les deux dernières années de collège, les dispositifs « d'apprentissage junior » et de la « loi Cherpion » qui a introduit le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) pour les jeunes âgés de moins de 15 ans. Le fonctionnement du collège doit permettre d'organiser un tronc commun de formation pour tous au cours du premier cycle grâce à une différenciation des approches pédagogiques et à des actions de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés. Pour favoriser la réussite des élèves et préparer la suite de leur scolarité après la classe de troisième, des modules d'enseignements complémentaires au tronc commun peuvent être proposés. »

D'ores et déjà, certaines organisations syndicales n'hésitent pas à tirer de ces extraits la conclusion que la disparition des SEGPA est programmée et communiquent en ce sens auprès des enseignants concernés.

Plutôt que de diffuser des interprétations qui, nous l'espérons, sont erronées, le SE-Unsa a choisi de vous interroger sur les implications de la future loi sur l'avenir des SEGPA. Nous attendons de vous que vous rassuriez au plus vite les équipes investies auprès des élèves les plus fragiles sur la pérennité de leur action.

En vous remerciant de prêter attention à notre sollicitation, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA

Copie à M. Bernard Lejeune